



Versement de la pension directement à ma fille

Par **amizmiz**, le **13/04/2014** à **16:18**

Bonjour,

Ma fille, (21 ans le 26 juin prochain) , termine sa licence (3ème année de faculté) en chine depuis février jusqu'à fin juin 2014.

son père en a la garde , selon un accord commun depuis que je vis au maroc - je vois très régulièrement ma fille , soit en France, soit au maroc.

je verse une pension alimentaire à son père depuis 2006 environ, de 200 euros / mois.

et je palie à de nombreux frais pour ma fille par ailleurs.

Voici ma question :

Alice, ma fille, vient d'être acceptée à un Master pour 2 ans, sur Angers (49)- elle va donc quitter le domicile de son père , région parisienne (95)- Je souhaite vivement lui verser directement la pension alimentaire car son père n'a plus de raison de la recevoir - Elle sait parfaitement gérer son budget et aura des frais de logement, de nourriture et d'études auxquels elle devra palier.

Pouvez vous me dire s'il vous plait, si j'ai le droit de lui verser cette somme directement à présent ? et si je dois effectuer une démarche quelconque pour le faire selon le respect de la réglementation ?

je vous remercie ,

bonne journée.

Laurence

Par **lamatinale**, le **25/06/2014** à **05:36**

Bonjour Amizmiz,

Je ne suis pas experte, mais je crois qu'il est tout à fait possible qu'en écrivant au juge, en justifiant qu'elle a une adresse différente de celle de son père, vous aurez un nouveau jugement qui notifiera légalement votre fille, destinataire de la pension.

Attention, ne payez votre fille qu'après cette notification, sinon votre ex peut légalement vous faire une saisie sur salaire par voie d'huissier !

Tenez moi au courant